

**Commune de Saint-Maurice****Délivrance d'une autorisation d'exploiter**

Conformément aux dispositions de la loi du 8 avril 2004 sur l'hébergement, la restauration et le commerce de détail de boissons alcoolisées, la Municipalité de Saint-Maurice porte à la connaissance du public que la société La Forge SNC à Saint-Maurice, lui a adressé une requête tendant à obtenir une autorisation d'exploiter au sens de ladite loi.

Locaux et emplacements: Grand-Rue 85, 1890 Saint-Maurice, parcelles N° 2797

Enseigne: La Forge

Prestations: vente de mets et de boissons à consommer sur place et à l'emporter

Heures d'ouverture et de fermeture:

10 h-14 h/18 h-23 h

Début de l'activité: 3 janvier 2020

Les personnes qui auraient des observations à formuler à l'encontre de cette demande sont invitées à les adresser par écrit à la Municipalité, dans les trente jours dès la présente publication, soit jusqu'au 11 février 2020.

Saint-Maurice, le 10 janvier 2020
L'Administration communale

**Commune de Salvan****Enquête publique**

- Requérent: Mottier Olivier à Salvan
Propriétaire: Association catholique d'action sociale (ACASE) à Carouge
Type de réalisation: démolition du pigeonnier au lieu dit Le Crêtelet. Parcelle no 810 – plan 9. Zone d'habitation de moyenne densité (zone no 3) et zone de danger d'avalanche moyen. Coordonnées: 567'821/108'303.
- Requérents et propriétaires: Decurnex Jérôme et Jacquérior Mylène à Salvan
Auteur des plans: Thierry Jacquérior à Martigny
Type de réalisation: modification du projet autorisé le 16 novembre 2018 / installation d'une PAC au lieu dit La Combe des Granges. Parcelle no 1915 – plan 19. Zone d'habitation de faible densité – 2 (zone no 5), et touchée pour env. 1/3 par la zone agricole protégée. Coordonnées: 567'965/108'565. Route des Granges 16

Les plans peuvent être consultés au cadastre communal durant les heures d'ouverture.

Les observations à l'encontre de ces demandes doivent être adressées, par écrit en trois exemplaires, à l'Administration communale dans les trente jours dès publication.

Salvan, le 10 janvier 2020
L'Administration communale

**Commune de Sierre****Délivrance d'une autorisation d'exploiter**

Conformément aux dispositions de la loi du 8 avril 2004 sur l'hébergement, la restauration et le commerce de détail de boissons alcoolisées, la Ville de Sierre porte à la connaissance du public que M. Dan Hugo Meylan, domicilié à 1418 Vuarrens, lui a adressé une requête tendant à obtenir une autorisation d'exploiter un hôtel-restaurant au sens de ladite loi.

Locaux et emplacements (parcelles): 351 et 373, rue du Bourg 22 – Sierre

Enseigne: Hôtel de la Poste Sierre Sàrl
Prestations: hôtel et mets et boissons à consommer sur place
Heures d'ouverture et de fermeture: 24 h/24
Début de l'activité: dès autorisation
Les personnes qui auraient des observations à formuler à l'encontre de cette demande sont invitées à les adresser par écrit à la commune, dans les trente jours dès la présente publication, soit jusqu'au 10 février 2020.

Sierre, le 10 janvier 2020
L'Administration communale

**Commune de Sierre****Enquête publique**

La Ville de Sierre soumet à l'enquête publique les demandes déposées par:

- M. Louis-Frédéric Tonossi, par l'Atelier d'architecture Eric Papon & Partenaires SA, pour la rénovation de la toiture d'un bâtiment existant avec des modifications d'ouvertures zénithales à Sierre (place de la Gare) sur la parcelle No 393, plan No 2 (zone de centre A à aménager) coordonnées 607'239/126'813.
- M. Cyran Bonvin, pour l'aménagement d'un appartement dans une maison d'habitation existante à Sous Mura (corniche du Soleil) sur les parcelles Nos 1733 et 1730, plan No 8 (zone de faible densité) coordonnées 606'985/127'218.
- La PPE les Noyers, par M. Damien Romailleur, pour l'isolation périphérique d'une façade d'un bâtiment existant au Plan de Noës/Noës (rue de Pranou) sur la parcelle en copropriété No 13245, plan No 121 (zone de moyenne densité à aménager) coordonnées 605'055/125'350 (dérogation au tableau 109 RCCZ).

Les observations ou oppositions éventuelles à l'encontre de ces demandes doivent être présentées par écrit, en deux exemplaires, sous pli recommandé, dans les trente jours dès la présente publication, au Service de l'édilité de la Ville de Sierre. Il peut être pris connaissance des dossiers déposés au secrétariat des Services techniques à l'Hôtel de Ville, du lundi au vendredi, le matin de 8 h à 12 h.

Sierre, le 10 janvier 2020
L'Administration communale

**Commune de Sion****Enquête publique**

La Ville de Sion soumet à l'enquête publique:

Création d'une zone réservée – secteur Ronquoz 21

Le Conseil municipal rend notoire qu'il a décidé, en séance du 5 décembre 2019, de déclarer zone réservée, pour une durée de cinq ans, au sens des articles 27 de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire du 22 juin 1979 (LAT) et 19 de la loi cantonale concernant l'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire du 23 janvier 1987 (LcAT), le secteur au sud de la gare de Sion concerné par le projet Ronquoz 21 aux lieux dits Champs Neufs, Vieux Ronquoz, Champs de Tabac, Parties Neuves et Sainte Marguerite.

Les parcelles concernées par la zone réservée sont les suivantes:
867 / 874 / 877 / 878 / 886 / 888 / 889 / 891 / 930 / 941 / 951 / 952 / 955 / 957 / 958 / 959 /

960 / 961 / 964 / 967 / 969 / 973 / 980 / 991 / 998 / 999 / 1000 / 1001 / 1002 / 1004 / 1042 / 1044 / 1048 / 1072 / 1076 / 1085 / 1087 / 1091 / 1106 / 1114 (partiellement) / 1117 / 1122 / 1123 / 1124 / 1125 / 1126 / 1127 / 1128 / 1129 / 1132 / 1133 / 1135 / 1137 / 1139 / 1145 / 1146 / 1168 (partiellement) / 1171 / 1175 / 1178 / 2484 / 2555 / 2556 / 2557 / 2559 / 2566 / 9387 / 9388 (partiellement) / 11756 / 12642 / 12643 / 12687 / 12950 / 12951 / 12973 / 13023 / 13152 / 13153 / 13211 / 13432 / 13532 / 13601 / 13602 / 13629 / 13709 / 13813 / 13815 / 13819 / 13908 / 13946 / 13993 / 14045 / 14253 / 14254 / 14255 / 14256 / 14257 / 14264 / 14364 / 14365 / 14294 / 14403 / 14404 / 14405 / 14424 / 14448 / 14449 / 14450 / 14451 / 14525 / 14526 / 14557 / 14566 / 14596 / 14614 / 14615 / 14616 / 14617 / 14618 / 14619 / 14626 / 14654 / 14751 / 14790 / 14806 / 14853 (partiellement) / 14878 / 14963 / 15856 / 16580 / 16869

Les buts poursuivis sont:

- édicter les mesures d'aménagement du territoire, notamment à travers le règlement communal des constructions et la réalisation de plans de quartiers, garantissant les conditions nécessaires à la création du projet de renouvellement urbain Ronquoz 21 comprenant notamment des espaces publics;
- modifier le plan de zone pour permettre la mise en œuvre du projet lauréat du concours d'urbanisme et, globalement, la mise en place d'une zone mixte.

A l'intérieur de cette zone, rien ne pourra être entrepris qui aille à l'encontre ou qui compromette la réalisation de nouvelles prescriptions en cours d'élaboration.

Le dossier pourra être consulté, les jours ouvrables, du lundi au jeudi, de 8 h 30 à 11 h 30 au secrétariat du Service de l'urbanisme et de la mobilité, espace des Remparts 6, 4e étage. Les observations ou les oppositions dûment motivées devront être adressées, par écrit, en trois exemplaires, au Service de l'urbanisme et de la mobilité de la Ville de Sion, espace des Remparts 6, 1950 Sion, dans un délai de trente jours dès la présente publication.

Sion, le 10 janvier 2020
L'Administration communale

**Commune de Sion****Enquête publique**

La Ville de Sion soumet à l'enquête publique les demandes déposées par:

- Mme Sina Grape, pour la pose d'une pergola en façade sud du bâtiment sur la parcelle No 16913, folio 62, zone d'habitat individuel du coteau sensible (aménagement différé), au chemin de l'Agasse 44, au lieu dit Gasse. Coord. 2592875/1120360.
- CFF Immobilier Gérance Ouest, pour la démolition de trois hangars sur la parcelle No 925, folio 15, zone sans affectation, à la rue des Entrepôts 18, au lieu dit Maynennets. Coord. 2594300/1119600.
- Nova Construction Totale SA, pour la construction d'un immeuble d'habitation avec pompe à chaleur et parking souterrain sur la parcelle No 1311, folio 19, zone Centre III, à la rue des Condémines 27. Coord. 2593438/1119777.
- Jean-Joseph Pitteloud SA, pour la construction d'une maison d'habitation individuelle avec pompe à chaleur sur la parcelle No 595, folio 11, zone résidentielle H30, au chemin de la Forêt-de-l'Évêque à Salins. Coord. 2593490/1117960.
- Mme Luisa Gomes da Cunha, par DBS archi-